



C.H. LAVAUR



Lavaur, le 14/09/2012

DU QUOTIDIEN DU SOIN...A LA RESPONSABILITE

Il n'est pas inutile de rappeler que les actes de soins effectués quotidiennement comportent des risques et doivent être traités avec responsabilité.

Toutes les responsabilités doivent être abordées particulièrement celles de la hiérarchie (Direction).

Ces risques s'intensifient quand la situation au travail se dégrade, quand le collectif de travail, l'équipe se fragmente, quand le travail est déstructuré et perd son sens, quand les cadences s'intensifient, quand il n'y a plus de temps pour la réflexion individuelle ou collective, plus de temps pour la formation, le repos...

L'erreur humaine, la faute individuelle, sont souvent des causes invoquées. Mais il ne faut pas oublier que trop souvent c'est une cascade d'évènements qui conduit à l'accident.

C'est d'ailleurs ce pourquoi la rigueur disciplinaire des ordres professionnels est trop lourde, inutile pour les professionnels et inefficace, si l'on veut s'attaquer à l'origine des erreurs.

La responsabilité ne doit pas être rapportée qu'au seul individu, il est impératif de prendre en compte le contexte qui peut en être à l'origine.

- Les obligations du professionnel doivent être prises en compte mais il faut aussi analyser la question des moyens donnés par l'employeur pour remplir ces obligations. La réalité de terrain, souvent bien compliquée à gérer, doit aussi être analysée. C'est elle qui détermine la possibilité ou non d'effectuer tel ou tel acte, la possibilité ou non de respecter toutes les règles de bonnes pratiques.
- Faire ce que l'on peut avec ce que l'on a est une réalité de terrain, réalité s'aggravant dans un contexte de réduction des dépenses de santé. C'est à tel point vrai, qu'aujourd'hui, les Directions, y compris celle de Lavaur, ne parlent plus de qualité, mais d'**efficience** (*productivité*).

Ne pas attendre la faute, dire non aux mauvaises conditions de travail est un acte responsable et une qualité professionnelle, c'est aussi un droit et une obligation. Mais, bizarrement, oser dire non peut sembler difficile surtout si vous avez l'impression d'être isolé. En vérité vous n'êtes pas seul. La CGT de Lavaur est avec vous, à vos côtés. Nous vous aiderons s'il le faut à dire NON ! Ne supportez pas l'insupportable, dites NON quand c'est nécessaire. Remplissez les fiches d'alerte de travail en sous effectif.



Que faire face aux sous effectifs, aux glissements de tâches qui en découlent, aux déplacements de services, aux horaires irréguliers, aux dépassements de temps de travail, à la surcharge de travail ?

Les soignants ont des droits pour faire respecter la sécurité au travail.

Vous pouvez faire appel aux **élus CGT**, notamment ceux mandatés au **CHSCT** (*Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail*).

Ils avertissent la direction, afin que celle-ci prenne en compte la situation, en partage la responsabilité et mette en œuvre des moyens pour répondre aux problèmes.

Le nom des délégués CHSCT et leur numéro de poste doivent obligatoirement être affichés dans votre unité.

Dans tous les cas de conditions de travail dégradées, contactez la CGT.

La CGT du CH Lavour et plus particulièrement notre référent Conditions de Travail, titulaire et secrétaire du CHSCT, prendront en charge votre problématique.

La CGT du CH Lavour vous propose une **fiche d'alerte de travail en sous effectif**, que vous devez remplir et nous adresser par fax ou par courrier interne. Nous nous chargerons ensuite de faire suivre cette fiche d'alerte au Directeur du CH Lavour, à la DASS, à l'ARS, à l'Inspection du Travail et au Prdt du CA.

Vous avez la possibilité d'user également du **droit de retrait dans des situations très particulières**, quand vous ne vous sentez pas en sécurité, que vous êtes épuisés, que vous craignez de faire une erreur.....

Votre obligation est de prévenir la hiérarchie directement ou par le biais d'un membre CHSCT, **et de ne pas aggraver à votre tour une situation de danger pour les autres.**

Dans tous les cas prévenez SURTOUT la CGT nous vous assisterons et analyserons avec vous la situation qui vous concerne.

Il ne faut pas rester isolé face à une situation difficile.

- Il faut alerter pour une recherche de solutions.
- Il faut aussi alerter la hiérarchie pour qu'elle assume.

Si la direction vous laisse travailler en sous effectif, sa responsabilité est directement engagée. Nous avons tous des responsabilités, que la direction assume les siennes.

Pour nous, il est indéniable que la meilleure solution est l'analyse des risques, la prévention et l'anticipation des problèmes.

C'est pourquoi, la CGT du CH Lavour vous invite à vous impliquer.

Que ce soit dans les évolutions des métiers du soin ou autres, leurs contenus et objectifs, les réglementations qui les encadrent, les moyens nécessaires pour exercer correctement mais également en nous rejoignant.

La CGT du CH Lavour vous propose une démarche cohérente pour qu'évolution soit synonyme de progression : contester si nécessaire, proposer des solutions, se mobiliser collectivement s'il n'y a pas d'écoute, négocier pour avancer.

Bref, s'impliquer et ne pas laisser faire sans nous. Ne pas se laisser faire.

N'attendez plus, contactez nous et syndiquez vous.

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr